

Zeitschrift: Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft
= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera d'etnologia

Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft

Band: 6 (2001)

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

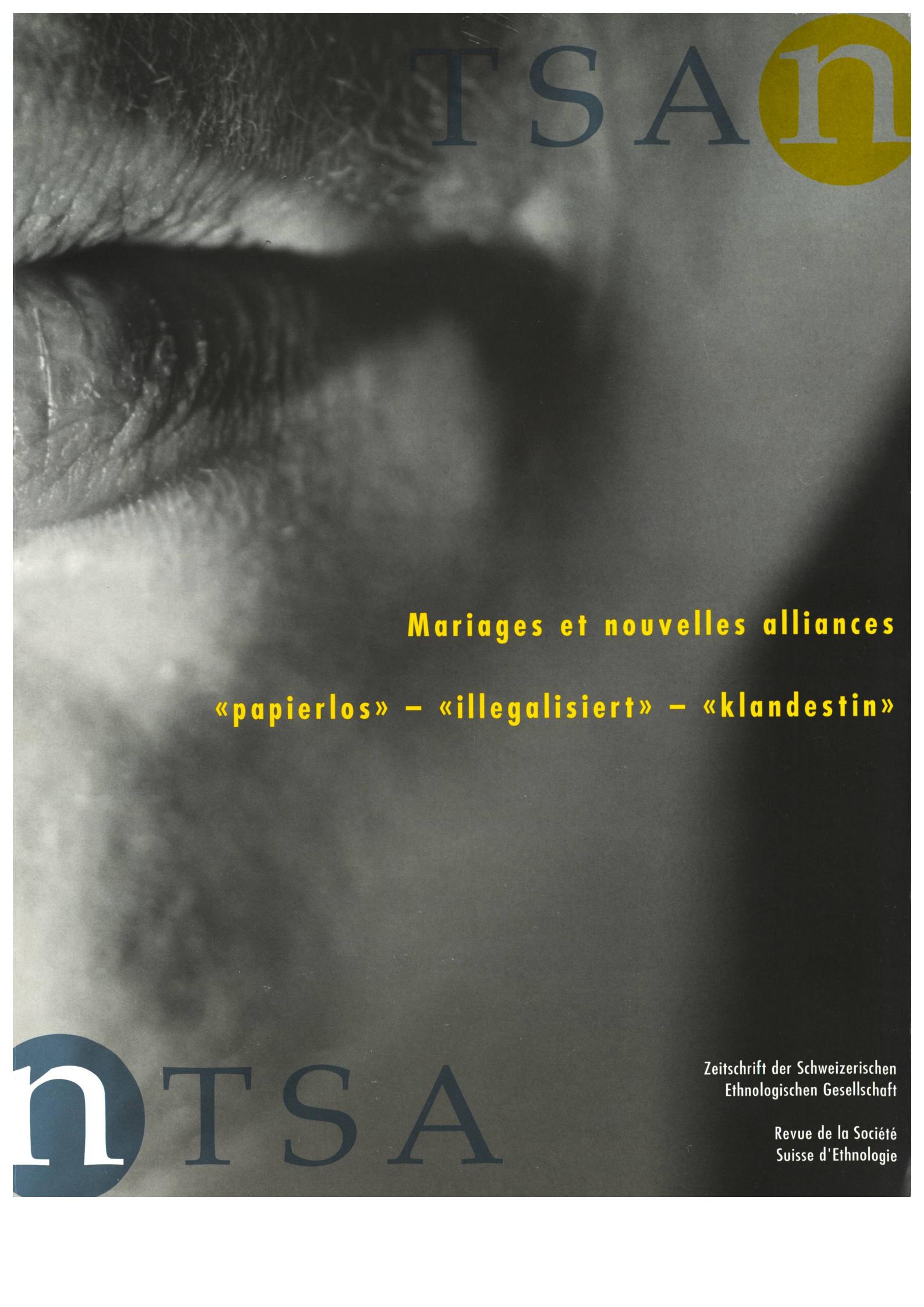
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TSA



Mariages et nouvelles alliances

«papierlos» – «illegalisiert» – «klandestin»



TS

Zeitschrift der Schweizerischen
Ethnologischen Gesellschaft

Revue de la Société
Suisse d'Ethnologie

Pendant plus de trois ans, 220 travailleur-euses saisonnier-ères de l'ex-Yougoslavie et leur famille ont vécu en Suisse romande dans une incertitude et une précarité extrêmes. En effet, devenu-ues des «sans-papiers» en 1996, du fait de l'adoption par le gouvernement suisse de la politique migratoire dite des trois cercles en 1991, les ressortissant-es d'ex-Yougoslavie ont d'abord été exclus des «zones de recrutement traditionnelles» de main-d'œuvre, ne pouvant plus obtenir ainsi de permis saisonniers. Par la suite, ils-elles n'ont pu bénéficier de la transformation de leur permis saisonnier en permis annuel: les règles administratives ont changé en cours de route, les laissant sur le carreau avec le sentiment d'avoir été trompés. Ils-elles ont alors choisi de lutter pour leur régularisation depuis le début de l'année 1997, s'inspirant du mouvement des sans-papiers en France. Le 6 avril 2000, le gouvernement vaudois annonce que Ruth Metzler a donné son accord à l'octroi d'autorisations annuelles de séjour prises sur les unités du contingent cantonal, admettant de la sorte une solution que ses services avaient rejetée en 1997. Ces permis de séjour seront octroyés de façon échelonnée d'ici 2002.

